

## 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Mandature 2020-2026)  
-----

### SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

Le **mardi 17 juin 2025 à 19h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le **10 juin 2025**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

#### **Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER  
M. Jean-Pascal HESSE  
Mme Virginie KRIKORIAN  
M. André TILLOY  
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS  
M. Vincent BALADI  
Mme Martine GUICHARD  
Jean-Louis BARTHELÉMY  
Mme Athénaïs MICHEL  
Mme Sophie SEGOND  
Mme Catherine LECUYER



LE MAIRE

## SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

### Ordre du jour

#### **08 2025 14**

Désignation du secrétaire de séance

#### **08 2025 15**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement du 20 mai 2025

#### **08 2025 17**

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAC 166, 2025 DAC 262, 2025 DAC 301, 2025 DJS 58

#### **08 2025 16**

Approbation du budget supplémentaire 2025 de l'état spécial de la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement

#### **2025 DAC 166**

Subventions de 311.000 euros et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

#### **2025 DAC 262**

Subventions de 45.600 euros à dix-sept comités d'arrondissement et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

#### **2025 DAC 267**

Subventions de 27.000 euros à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs

#### **2025 DAC 301**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan à Paris 8<sup>e</sup>

#### **2025 DAC 436**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie, Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade Nord, place de la Madeleine, Paris 8<sup>e</sup>.

#### **2025 DU 101**

Mises en demeure d'acquérir les biens (2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation

#### **2025 DAE 27**

Subventions (413 000 euros), avance remboursable (750 000 euros) et conventions afférentes avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

#### **2025 DAE 158**

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde (8<sup>e</sup>) du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 - convention de partenariat et tarification

#### **2025 DAJ 2**

Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

#### **2025 DASCO 14**

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

**2025 DFPE 107**

Subventions de 464 500 euros conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

**2025 DGRI 9**

Subventions de 80.000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDDEV 2025 »

**2025 DGRI 36**

Subvention (3.000 euros) à l'association Arteva

**2025 DVD 49**

Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

**2025 DJS 58**

Centre Paris Anim' Beaujon (8<sup>e</sup>) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation

**V08 2025 09**

Vœu de Mme LECUYER pour que la Préfecture de police et la Ville de Paris mettent un terme aux troubles à l'ordre public récurrents dans le secteur des Champs-Élysées, et pour restaurer l'autorité de la République dans la capitale

**V08 2025 10**

Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris densifie le maillage du 8<sup>ème</sup> arrondissement en mobilier urbain de repos adapté afin de favoriser la mobilité piétonne des publics fragiles, notamment les aînés

**Q08 2025 04**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement sur le projet de rénovation des kiosques du marché aux fleurs de la place de la Madeleine

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hantson', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/60**

**Objet : 08 2025 14**

**Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

**A L'UNANIMITE** des présents, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'Hauteserre', written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/61**

**Objet : 08 2025 09**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 mai 2025**

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2025 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2025 est **APPROUVE À L'UNANIMITE**

  
LE MAIRE

CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
-----

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/62**

**Objet : 08 2025 17**

**Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAC 166, 2025 DAC 262, 2025 DAC 301, 2025 DJS 58**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

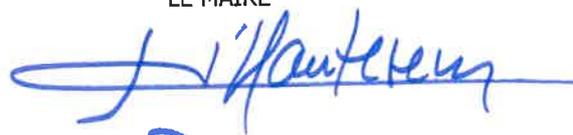
Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement adopte la procédure d'urgence pour les projets de délibération 2025 DAC 166, 2025 DAC 262, 2025 DAC 301, 2025 DJS 58 soumis pour avis au conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement du 17 juin 2025, qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour initial, dans le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hauterrey', is written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/63**

**Objet : 08 2025 16**

**Approbation du budget supplémentaire 2025 de l'état spécial de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2511-45 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025 DFA 42 présentée lors des séances du 1<sup>er</sup> juillet et suivants au Conseil de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **avis FAVORABLE** au vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie du 8<sup>e</sup> pour l'année 2025

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/64**

**Objet : 2025 DAC 166**

**Subventions de 311.000 euros et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 311.000 euros et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Mme LECUYER s'abstient



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/65**

**Objet : 2025 DAC 262**

**Subventions de 45.600 euros à dix-sept comités d'arrondissement et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept comités d'arrondissement et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 45.600 euros à dix-sept comités d'arrondissement et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Vanter...' with a long horizontal line extending to the right.

LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/66**

**Objet : 2025 DAC 267**

**Subventions de 27.000 euros à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

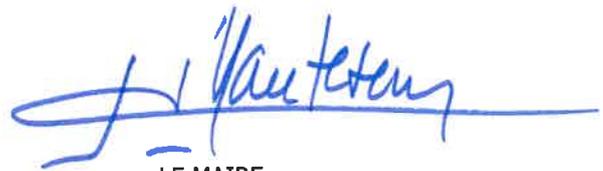
Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations historiques ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 27.000 euros à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/67**

**Objet : 2025 DAC 301**

**Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan à Paris 8<sup>e</sup>**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan à Paris 8<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan à Paris 8<sup>e</sup>

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hauteville', written over a horizontal line.

LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/68**

**Objet : 2025 DAC 436**

**Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie, Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade Nord, place de la Madeleine, Paris 8<sup>ème</sup>**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie, Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade Nord, place de la Madeleine, Paris 8<sup>ème</sup> ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie, Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade Nord, place de la Madeleine, Paris 8<sup>ème</sup>



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/69**

**Objet : 2025 DU 101**

**Mises en demeure d'acquérir les biens (2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.152-2, L.230-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme bioclimatique approuvé en Conseil de Paris les 19-22 novembre 2024 ;

Vu les mises en demeure d'acquérir les biens grevés d'une réserve au plan local d'urbanisme bioclimatique situés : - 7 rue de la Paix (2<sup>e</sup>) (réception en date du 14/02/2025 ) - 6 rue Jean Ferrandi (6<sup>e</sup>) (réception en date du 28/01/2025 ) - 21 place de la Madeleine (8<sup>e</sup>) (réception en date du 29/01/2025 ) - 21 rue de la Boétie (8<sup>e</sup>) (réception en date du 21/05/2025) - 25 rue du Commerce (15<sup>e</sup>) (réception en date du 24/01/2025 ) en application du droit de délaissement prévu à l'article L. 152- 2 du code de l'urbanisme ;

Vu le projet en délibération 2025 DU 101 par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de renoncer à acquérir les biens situés aux adresses suivantes, qui ont fait l'objet d'un droit de délaissement : - 7 rue de la Paix (2<sup>e</sup>) - 6 rue Jean Ferrandi (6<sup>e</sup>) - 21 place de la Madeleine (8<sup>e</sup>) - 21 rue de la Boétie (8<sup>e</sup>) - 25 rue du Commerce (15<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des mises en demeure d'acquérir les biens (2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/70**

**Objet : 2025 DAE 27**

**Subventions (413 000 euros), avance remboursable (750 000 euros) et conventions afférentes avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-2, L2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME » ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'accorder une subvention de fonctionnement et une avance remboursable à l'association Paris Initiative Entreprise et de l'autoriser à signer les conventions afférentes à ces financements ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (413 000 euros), avance remboursable (750 000 euros) et conventions afférentes avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/71**

**Objet : 2025 DAE 158**

**Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde (8e) du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 - convention de partenariat et tarification**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DDEES 18 réformant la tarification applicable aux activités commerciales organisées, à titre temporaire, sur le domaine public municipal, en date des 19 et 20 mars 2012 ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié le 15 avril 2025 sur le site paris.fr ;

Vu le projet d'occupation présenté par la société ABELIS qui propose une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 250 000 euros montage et démontage inclus ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la société ABELIS pour l'organisation d'un Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 - convention de partenariat et tarification

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 - convention de partenariat et tarification



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/72**

**Objet : 2025 DAJ 2**

**Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (10 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

M. GAUGER et Mme SEGOND ne prennent pas part au vote  
Mme LECUYER s'abstient



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/73**

**Objet : 2025 DASCO 14**

**Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D521- 10 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

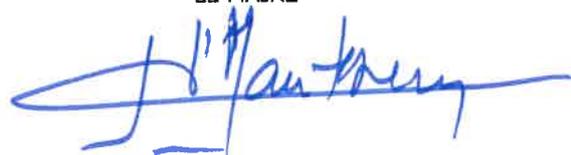
**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Mme SEGOND et Mme LECUYER s'abstiennent

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/74**

**Objet : 2025 DFPE 107**

**Subventions de 464 500 euros conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment le livre V, article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de 464 500 euros et la signature de conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale ;

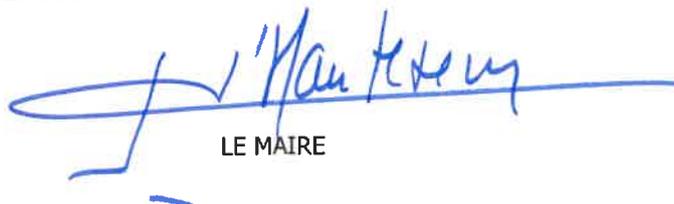
Sur le rapport présenté par Mme Martine GUICHARD, Conseillère du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 464 500 euros conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

Mme LECUYER s'abstient



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/75**

**Objet : 2025 DGRI 9**

**Subventions de 80.000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1115-1, L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation d'attribuer des subventions de 80.000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 » ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A LA MAJORITE (1 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 80.000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

**Suffrage exprimé POUR le projet : 1** (Mme Athénaïs MICHEL)

**Abstention : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hanke', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/76**

**Objet : 2025 DGRI 36  
Subvention de 3.000 euros à l'association Arteva**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115-1, L1115-1-1, L2512-11 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention à l'association Arteva ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie KRİKORIAN, Adjointe au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 3.000 euros à l'association Arteva

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Nantoux', written over a horizontal line.

LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/77**

**Objet : 2025 DVD 49**

**Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités comportant des dispositions relatives à l'autopartage dans le code des transports ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122- 1-3 4° ;

Vu le Code des Transports, et notamment l'article L.1231-17

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec les trois attributaires de l'appel à candidatures pour l'exploitation d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache à Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELEMY, Conseiller du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

Mme LECUYER s'abstient



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/78**

**Objet : 2025 DJS 58**

**Centre Paris Anim' Beaujon (8<sup>e</sup>) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1, L.1411-3 à L.1411-19 ;

Vu les articles L.1121-3, L.3114-7, L.3120-1, L.3121, L.3122-1 à L.3122-5 du Code de la commande publique ;

Vu le vote du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 mars 2025 décidant du mode de gestion déléguée pour le Centre Paris Anim' Beaujon (8<sup>e</sup>) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation ;

Vu l'avis du 12 mai 2025 de la Commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

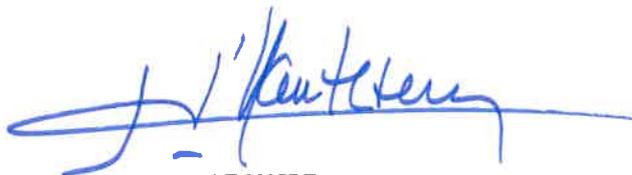
Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de délégation de service public pour la gestion de l'équipement du Centre Paris Anim' Beaujon et l'approbation du principe de passation ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au Centre Paris Anim' Beaujon (8<sup>e</sup>) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/79**

**Objet : V08 2025 09**

**Vœu de Mme LECUYER pour que la Préfecture de police et la Ville de Paris mettent un terme aux troubles à l'ordre public récurrents dans le secteur des Champs-Élysées, et pour restaurer l'autorité de la République dans la capitale**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

-----

Considérant que le dispositif sécuritaire déployé à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions a échoué à maintenir l'ordre public - un "échec", selon les propres mots de M. le Préfet de Police Laurent NUÑEZ - et que de nombreuses violences, atteintes aux biens, agressions de policiers, actes de pillage et de vandalisme ont été commis par des bandes organisées et des jeunes délinquants, notamment sur l'avenue des Champs-Élysées, rue La Boétie, avenue George V, et dans plusieurs autres quartiers de la capitale, gâchant la belle victoire du PSG pour les Français en général et les Parisiens du 8<sup>e</sup> arrondissement en particulier ;

Considérant que ces violences à répétition lors de rassemblements populaires, qu'ils soient sportifs, festifs ou revendicatifs, traduisent une perte de contrôle de l'espace public par l'État et créent un "effet d'aubaine" pour les délinquants ;

Considérant que les riverains et commerçants du 8<sup>e</sup> arrondissement subissent de lourds préjudices : atteintes à la liberté de circulation, pertes économiques, dégradations matérielles, sentiment d'abandon, et baisse d'attractivité du quartier et de la capitale ;

Considérant que cette banalisation de la violence révèle une crise plus profonde - qui ne relève pas directement de la compétence de la Préfecture de police et de la Ville de Paris : celle d'un affaiblissement de l'autorité républicaine, d'un effacement des repères communs, et d'un recul du civisme dans certains segments de la jeunesse, en rupture avec l'école, la loi, et parfois avec l'idée même de citoyenneté ;

Considérant que dans de nombreux pays (Suède, États-Unis, Royaume-Uni), des politiques de sécurité intérieure fondées sur la fermeté, la lisibilité de la réponse pénale et l'unité d'action entre police, justice et société civile, ont permis de restaurer l'ordre sans renoncer à l'État de droit ;

Considérant que la réponse à cette situation ne saurait être, bien entendu, exclusivement sécuritaire, mais doit s'inscrire dans une politique globale de restauration de l'autorité, dans les différentes institutions scolaires, judiciaires, familiales et régaliennes ;

Considérant que la jeunesse délinquante doit rencontrer une "butée" dès son premier passage à l'acte, et que cela suppose une justice plus rapide, des sanctions immédiates, et une pédagogie de la responsabilité appuyée sur des structures éducatives renforcées (internats éducatifs, encadrement civique, services de redressement républicain, etc.) ;

## SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

### Délibération n° 08/25/79 (suite)

Considérant enfin que la sécurité et la tranquillité publiques sont des libertés fondamentales, au même titre que la liberté de se rassembler, et qu'il est temps de rééquilibrer ces libertés au bénéfice de la majorité silencieuse des citoyens qui aspirent à l'ordre et à la paix civile ;

**Sur proposition et présentation de Mme Catherine Lécuyer, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- Que la Préfecture de police de Paris :
  - améliore l'information préalable des riverains lors de grands événements et garantisse effectivement leur liberté d'aller et venir depuis leur domicile ;
  - adapte sa stratégie de maintien de l'ordre en durcissant la prévention des troubles graves : interdiction des rassemblements à haut risque, usage renforcé de la répression immédiate en cas de troubles, mobilisation accrue des effectifs en amont ;
  - prenne au besoin des arrêtés préfectoraux pour fermer temporairement les transports en commun, restreindre l'accès aux secteurs sensibles, instaurer un couvre-feu pour les mineurs ;
  - systématise l'usage des produits marquants codés pour identifier les auteurs de troubles et faciliter leur interpellation ultérieure ;
- Que la Ville de Paris :
  - densifie le réseau de caméras de vidéo protection dans les zones particulièrement exposées ;
  - autorise, dans le respect des exigences constitutionnelles, l'expérimentation de technologies d'analyse intelligente des images (y compris la reconnaissance faciale dans les conditions strictes prévues par le législateur) ;
  - soutienne les commerçants situés dans les périmètres à risque en facilitant l'usage de dispositifs de marquage codé et de sécurisation renforcée ;
  - engage avec les parlementaires parisiens un travail législatif visant :
    - à durcir les sanctions contre
    - à renforcer le cadre d'action juridique des forces de l'ordre, notamment en matière de fouilles préventives, d'interpellation immédiate et de rétention administrative.

### **ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (12 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet : 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/80**

**Objet : V08 2025 10**

**Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris densifie le maillage du 8<sup>ème</sup> arrondissement en mobilier urbain de repos adapté afin de favoriser la mobilité piétonne des publics fragiles, notamment les aînés**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

-----

Considérant que le vieillissement de la population parisienne constitue un enjeu majeur de société et que les Parisiens de plus de 65 ans, de plus en plus nombreux, doivent pouvoir conserver leur autonomie et leur mobilité dans l'espace public, condition essentielle à leur qualité de vie, à leur santé, à leur dignité et à leur participation à la vie sociale ;

Considérant que la mobilité piétonne des personnes âgées, mais aussi des personnes en situation de handicap, des femmes enceintes, des parents accompagnés d'enfants en bas âge ou encore des personnes souffrant de pathologies chroniques, suppose un aménagement de l'espace public favorisant le repos, la pause et la sécurité ;

Considérant que, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, de nombreux habitants ont exprimé, notamment à travers les conseils de quartier et le questionnaire mené en 2024 sur la mobilité des aînés, un besoin accru de bancs publics pour pouvoir se déplacer sereinement à pied, sans craindre la fatigue ou l'isolement ;

Considérant que la raréfaction du mobilier urbain de repos, en particulier des bancs publics de type "Davioud", résulte souvent de la volonté de limiter les usages détournés de l'espace public, comme les attroupements prolongés ou l'installation de personnes sans domicile fixe, mais que ces objectifs de tranquillité publique ne sauraient justifier une privation de "droit à la ville" pour les publics fragiles ;

Considérant que des solutions de mobilier existent pour concilier les impératifs de sécurité, d'usage raisonné et de repos ponctuel : bancs incurvés, sièges individuels, accoudoirs multiples, formes dissuadant l'allongement, etc. ;

Considérant qu'au-delà du confort, l'installation d'un mobilier urbain adapté et accessible est un marqueur du respect de la dignité des personnes et un levier de justice dans l'aménagement urbain ;

Considérant enfin que la Ville de Paris, dans ses ambitions de transition écologique, d'apaisement de la ville et de promotion de la marche, ne saurait faire l'économie d'une réflexion globale sur l'adaptabilité de l'espace public pour toutes les générations ;

**Sur proposition de Mme Catherine Lécuyer, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 08/25/80 (suite)**

- que la Ville de Paris établisse un plan de déploiement renforcé de mobilier urbain de repos dans le 8e arrondissement, en concertation avec la Mairie d'arrondissement, les Conseils de quartier et les acteurs associatifs représentant les aînés et les publics fragiles ;
- que ce mobilier soit adapté aux usages ponctuels, ergonomique, respectueux de la tranquillité publique et des contraintes d'espace, en intégrant les innovations existantes en matière de design urbain dans le respect de l'esthétique parisienne ;
- que la cartographie des lieux de passage fréquentés par les seniors et autres publics prioritaires (abords de marchés, commerces de proximité, équipements publics, lieux culturels, parcs, arrêts de bus, etc.) serve de base à cette stratégie de maillage ;
- qu'un objectif chiffré de nouveaux bancs adaptés soit fixé annuellement à l'échelle de l'arrondissement, assorti d'un calendrier de mise en œuvre

**ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (12 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet : 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE

